

Gatineau, le 21 août 2017

Monsieur Raymond Barrette
Coordonnateur de la TRGIRTO
602 Route 301 Nord,
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Objet : Transmission des fichiers de forme des secteurs d'intervention des contours COS

Monsieur,

Nous avons reçu la résolution de la TRGIRTO concernant le sujet cité en objet. Je tiens premièrement, à souligner notre satisfaction concernant les efforts que les membres de la table accomplissent afin de déterminer les modalités qui seront utilisées lors de la planification par COS.

Nous avons déterminé trois demandes à votre consensus. **La première requête** demande de limiter la création de COS T1 adjacents lors de la planification des interventions de la saison 2017-2018 dans l'UA 073-52. Le MFFP est sensible à cette demande. À l'heure actuelle, la planification pour l'année 2017-2018 ne prévoit pas la création de T1 adjacents. Toutefois, des problématiques hors de notre contrôle ont diminué la marge de manœuvre pour la planification. Dans ce contexte, si un changement de situation menait à la création de T1 adjacents dans la prochaine année, le MFFP ne peut pas s'engager à le refuser puisque ce refus pourrait avoir un impact sur l'approvisionnement en bois des usines.

Il est d'ailleurs à noter que les T1 créés par l'approche par COS maintiennent tout de même un milieu forestier intéressant, puisque des blocs de 50 ha de forêt fermée doivent être maintenus en tout temps sur ce territoire, et que plus de 30 % de forêt de 7 m et plus doivent être conservé en tout temps, ce qui n'était pas garanti par l'approche par CMO-CPRS.

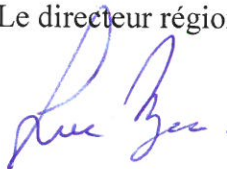
La deuxième requête demande qu'un bilan de l'application de l'approche de substitution à imposer pour l'UA 073-52 pour la période 2017-2018 soit présenté à la TRGIRTO. Le bilan devra faire le portrait des secteurs de récolte planifiés, des effets des ententes d'harmonisation avec les communautés autochtones, pour les opérations sur le terrain et pour les éventuelles modifications apportées à la dérogation portant sur la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols.

Ce bilan sera fait avec plaisir, il fera partie des résultats des travaux en cours par le sous-comité COS de la TRGIRTO.

La troisième requête demande de transmettre le plus rapidement possible aux membres de la TRGIRTO les fichiers de forme des secteurs d'intervention de l'UA 073-52 pour la saison 2017-2018 afin, que le ministère considère leurs commentaires. Déjà à l'époque de la réception de la demande, l'harmonisation des secteurs étaient passées et l'émission des permis était en préparation. Le MFFP est conscient que la période entre la consultation des SIP et l'harmonisation opérationnelle apporte des questionnements et de l'insécurité pour les tiers. Cependant, la consultation des prescriptions lors de l'harmonisation des BGA et des autochtones requiert une réflexion. Il est clair que ce partage concerne la population en générale et non seulement les membres de la TRGIRTO. Nous vous reviendrons d'ici la prochaine saison avec des propositions claires concernant cette demande. Cependant, vos commentaires sont toujours attendus via le sous-comité de travail sur les normes de substitution à la CMO.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



LM/CL/sch

Luc Mageau, ing. f.